

**RENSEIGNEMENTS ET PIÈCES À FOURNIR
RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION**

Office Notarial d'Etables-Sur-Mer
Me Stéphane FRETIGNE et Me Nicolas BOSQUET
4 rue de l'Europe
22 680 ETABLES-SUR-MER
Tel : 02 96 70 61 35 Fax : 02 96 70 72 64
etude.fretigne-bosquet.22010@notaires.fr



Défunt :

DEFUNT	HERITIERS
ETAT CIVIL	
Original de l'acte de décès	Fiche(s) d'état-civil (ci-jointe)
Copie du livret de famille	Copie(s) du livret de famille
Contrat de mariage, pacs ou jugement de divorce	Copie des pièces d'identité
Donation entre époux	Contrat de mariage, pacs ou jugement de divorce
	R.I.B.
ACTIF	
PATRIMOINE IMMOBILIER :	
- Titre de propriété (biens communs et bien propres)	
- Fonds de commerce : bilan, bail	
- Société : Kbis, bilan, coordonnées du comptable	
Copie des donations antérieures	
Derniers relevés bancaires*	
Contrat(s) d'assurance-vie	
Dernières correspondances des organismes de retraite *	
Carte grise	
AUTRES ACTIFS :	
Mutuelle, CPAM, parts de société ...	
Patrimoine mobilier	
Si défunt toujours en activité :	
Coordonnées employeur	
PASSIF	
IMPOTS :	
- Dernier avis de taxes foncière et taxe d'habitation	
- Dernier avis d'impôt sur le revenu	
- ISF et justificatifs	
AUTRE PASSIF (sommes dues au jour du décès) : facture pompes funèbres, frais de maladie, maison de retraite, factures d'électricité et de téléphone, assurance...)	

**Si le défunt était marié sous le régime de la communauté universelle, fournir les mêmes éléments au nom du conjoint survivant*